

AFNOR SPEC X50-231



Centres de beauté et de bien-être
Exigences et recommandations pour l'hygiène et la prévention des risques sanitaires



AFNOR SPEC X50-231



La sélection des soins en Institut de beauté ,Spa, et Centres d'embellissement de l'ongle et du regard pendant et après la crise sanitaire



AFNOR SPEC X50-231



Respecter les gestes
barrières

Prendre des mesures de bon
sens

Raisonner en terme de
sécurité et de rentabilité



Épilations

Exigences générales

- Utilisation d'une lotion pré et post épilation sur la zone à épiler, de spatules jetables (minimum 1 par prestation et par zone) ou spatules inox désinfectées au minimum entre chaque prestation et par zone.
- Désinfection du petit matériel (coupelles, spatule inox poubelle de table...) avec un spray d'alcool à 70°.
- Port du gant à usage unique pour la praticienne sur la main en contact avec la peau.

NOTE : le stérilisateur ne remplace pas la désinfection à l'aide d'un produit virucide

Type de prestation	Obligations	Recommandations	Interdictions pendant la période de crisesanitaire
Épilation corps (jambes, bras, dos, torse)	<ul style="list-style-type: none"> • Client(e) : port du masque • Praticien(ne): port du masque, gant 1 main • Spatule jetable (1 par prestation et par zone) 		
Épilation zones spécifiques corps (maillot, aisselles, fessier)	<ul style="list-style-type: none"> • Client(e) : port du masque • Praticien(ne): Port du masque, Gant 1 main • Spatule jetable (1 par prestation et par zone) • Zones adjacentes inter fessières à désinfecter avant tout soin 	Pas de double trempage de la spatule jetable	Inter fessier
Épilation visage (sourcils, nez, oreilles, menton, lèvres supérieure/ inférieures)	<ul style="list-style-type: none"> • Client(e) : manipulation du masque en autonomie • Praticien(ne): port de la visière et du masque, gant 1 main • Spatule jetable (1 par prestation et par zone) 	Pas de double trempage de la spatule jetable	Épilation du nez
Épilation au sucre	<ul style="list-style-type: none"> • Client(e) : port du masque • Praticien(ne) : port du masque, gant 2 mains • Épilation visage : visière et masque pour la praticienne 	Changement de gant lors d'un changement de zone	Inter fessier
Roll-on	<ul style="list-style-type: none"> • Client(e) : port du masque • Praticien(ne) : port du masque, gant 1 main • 1 cartouche unique par client (nominative) 	Jeter la cartouche après utilisation	Interdiction du roll-on sur les zones spécifiques (maillot, aisselles, fessiers) et visage
Épilation au fil	<ul style="list-style-type: none"> • Client(e) : port dumasque • Praticien(ne): Port du masque • Épilation visage : visière et masque pour la praticienne 		Sans contact du fil avec la bouche de la praticienne pendant toute la période de crise sanitaire

Soins du visage

Exigence générale

Désinfection du petit matériel (coupelle, spatule, bol) avec un spray à 70% d'alcool - à remettre pour toutes les prestations visage

NOTE : le stérilisateur ne remplace pas la désinfection à l'aide d'un produit virucide

Type de prestation	Obligations	Recommandations	Interdictions pendant la période de crise sanitaire
Soins visage manuels	<ul style="list-style-type: none">• Praticien(ne) : port du masque et visière et/ou lunettes de protection	Hotcabi : en début de journée désinfection de l'appareil, préparation des	Tout appareil de vaporisation et de pulvérisation (Vapozone, Hydrafacial, Lucas...)
Extraction de comédons	<ul style="list-style-type: none">• Gants et mouchoirs papier		
Soins visage appareillés (y compris les soins réalisés avec les nouvelles technologies)	<ul style="list-style-type: none">• Client(e) : asepsie en amont de la zone dédiée au soin• Praticien(ne) : port du masque et de la visière et/ou lunettes de protection, gant 1 ou 2 mains selon le protocole adapté à l'appareil• Désinfection avec un produit virucide de l'appareil et de la pièce à main avant et entre chaque utilisation• Consommables: utilisation individuelle (nominative) à désinfecter après chaque prestation• Aération de l'espace de soins pendant 15min entre chaque prestation	Pendant la crise : ne pas tendre les tissus de la peau avec une main sans gant	

Soins du corps

Exigence générale

Désinfection du petit matériel (coupelle, spatule, bol) avec un spray d'alcool à 70° - à remettre pour toutes les prestations visage.

NOTE : le stérilisateur ne remplace pas la désinfection à l'aide d'un produit virucide

Soins du corps	Obligations	Recommandations	Interdictions pendant la période de crisesanitaire
Soins du corps manuels	<ul style="list-style-type: none">• Port du masque pour la praticienne et/ou la cliente• Praticien(ne) : la tenue en contact avec la cliente doit être changée après chaque prestation	Réduction du temps et de l'intensité des massages pendant la durée de la crise sanitaire Praticien(ne) : port de la surblouse ou tenue différente, gants 2 mains	Massages duo sauf personnes du même foyer d'habitation Massages avec proximité du client prolongée
Soins du corps appareillés (palper rouler mécanique, presso-esthétique...), y compris les soins réalisés avec des nouvelles technologies (IPL, Radio-fréquence, Cryo-esthétique, LED, Stretching cellulaire...).	<ul style="list-style-type: none">• Client(e) : port du masque, asepsie en amont de la zone dédiée au soin• Praticien(ne) : port du masque et de la visière et/ou lunettes de protection, gant 1 ou 2 mains selon le protocole adapté à l'appareil• Désinfection avec un produit virucide de l'appareil et de la pièce à main avant et entre chaque utilisation• Aération de l'espace de soins pendant 15min entre chaque prestation• Patches et consommables : utilisation individuelle (nominative) à désinfecter après chaque prestation• Collants de contention/combinaison : utilisation individuelle (nominative) avec lavage par la cliente après chaque prestation		Collant de contention/combinaison La prestation ne peut se faire qu'avec un collant ou une combinaison propre

Soins du corps

Soins des mains	<ul style="list-style-type: none">• Client(e) : port du masque, lavage puis désinfection des mains en amont de la prestation• Praticien(ne) : Port du masque et de la visière et/ou lunettes de protection, gants 2 mains• Table de pratique et zone de contact avec la main de la cliente : désinfection avant et entre chaque prestation• Asepsie de tous les instruments avec un produit virucide avant et entre chaque prestation*• Instruments à usage unique (limes, bâtonnets ou usage de bâtonnets cardés)	Trempage des mains en cas d'absence de point d'eau dans la cabine	
Soins des pieds	<ul style="list-style-type: none">• Client(e) : port du masque, lavage puis désinfection des pieds en amont de la prestation• Praticien(ne) : Port du masque et de la visière et/ ou lunettes de protection, gants 2 mains• Trempage des pieds• Désinfection du pédiluve ou du pédispa avec produit virucide entre chaque prestation• Zone de contact avec les pieds de la cliente : désinfection entre chaque prestation• Asepsie de tous les instruments avec un produit virucide avant et entre chaque prestation*	Utilisation de râpe avec abrasif à usage unique avec désinfection du manche entre chaque prestation	

Prothésie onguulaire

Exigence générale

Concernant le renouvellement/traitement de l'air, prévoir un espacement des soins de 15min minimum pour assurer un renouvellement de l'air par la VMC (conformément à la réglementation ERP) ou utilisation d'un système de purification de l'air*

Pour les cabines avec fenêtres, prévoir un espacement des soins de 15min minimum pour assurer une aération naturelle et l'utilisation d'une table aspirante

** avec filtre HEPA H13 (selon les exigences de la norme NF EN 1822) et renouvellement de l'air minimum de 6 volumes/heure*

L'INRS a validé 5 fiches sanitaires sur les risques sanitaires liés au métier

NOTE : le stérilisateur ne remplace pas la désinfection à l'aide d'un produit virucide

Type de prestation	Obligations
Mains et pieds	<ul style="list-style-type: none">• Client(e) : brossage, lavage puis désinfection minutieuse des ongles en amont de la prestation avec un produit virucide• Praticien(ne) : Port du masque et de la visière ou lunette de protection, gants 2 mains, tenue professionnelle ou tablier• Petits outillage : nettoyage et désinfection avec un produit virucide entre chaque prestation• Rouleaux émeri à usage unique• Asepsie de tous les instruments avec un produit virucide avant et entre chaque prestation• Lampe UV, sèche-ongles : désinfection avec un produit virucide intérieure et extérieure entre chaque prestation

Soins d'embellissement des cils et des sourcils

NOTE : le stérilisateur ne remplace pas la désinfection à l'aide d'un produit virucide

Type de prestation	Obligations
Extensions, réhaussement, teinture, permanente de cils	<ul style="list-style-type: none">• Client(e) : port du masque• Praticien(ne) : Port du masque et de la visière et/ou lunettes de protection, gants 2 mains• Asepsie de tous les instruments avec un spray à 70% d'alcool avant et entre chaque prestation

Maquillage

NOTE : le stérilisateur ne remplace pas la désinfection à l'aide d'un produit virucide

Type de prestation	Obligations	Recommandations
Tous types de maquillage	<ul style="list-style-type: none">• Praticien(ne) : port du masque et de la visière et/ou lunettes de protection, gants 2 mains• Asepsie de tous les instruments avec un spray à 70% d'alcool avant et entre chaque prestation• Produits pour le teint (fond de teint, anticernes, correcteur...) : prélevés sur une spatule préalablement désinfectée et déposés dans un contenant intermédiaire préalablement désinfecté• Produits à lèvres (gloss, rouge à lèvres, baumes...) : prélevés sur une spatule préalablement désinfectée	<p>Ne pas retoucher le produit lors de son application (1 seul prélèvement)</p> <p>Utilisation de poudres minérales, prélevée dans une coupelle</p>

Dermpigmentation

Rappel des procédures d'hygiène sécurité, définies dans les textes suivants.

Le décret n° 2008-149 du 19 février 2008 fixe les conditions d'hygiène et de salubrité relatives aux pratiques du tatouage avec effraction cutanée et du perçage, et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires).

NOR SJSP0818333A / JO du 20/03/2009 texte : 0067;31 pages 5038/5040 : Fixation, en annexes, des règles générales d'hygiène et de salubrité pour la mise en œuvre de la technique du tatouage par effraction cutanée, y compris du maquillage permanent, et du perçage corporel sans pistolet et protocole de stérilisation des matériels

– Application de l'art. R. 1311-4 du code de la santé publique). Cet arrêté définit notamment les locaux dans lesquels les activités de maquillage permanent doivent être effectués. Il définit également les règles d'hygiène des mains, de la zone à pigmenter, du matériel.

L'arrêté du 20 janvier 2010 modifie l'arrêté du 12 décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique et relatif à la formation des personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel.

L'arrêté du 12 décembre 2008 est pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique et relatif à la formation des personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel.

UV

Exigences générales

La pratique est encadrée par le **Décret N° 2013-1261 du 27 décembre 2013 -les Arrêtés du 20 octobre 2014 -La loi de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016.**

Le personnel qualifié et opérateur des appareils de bronzage UV mis à disposition du public, doit être titulaire d'un certificat de qualification conformément au **décret N2013-1261 du 27/12/2013, des arrêtés du 20/10/2014 et de la loi de modernisation du système de santé du 26/01/2016.**

L'hygiène porte sur l'aspect général de propreté du matériel qui doit être au préalable désinfecté avec un produit virucide. La cabine d'UV doit avoir un système de renouvellement d'air par VMC* (conformément à la réglementation ERP).

L'état de la ventilation doit être contrôlé et les filtres changés le cas échéant.

** avec filtre HEPA H13 (selon les exigences de la norme NF EN 1822) et renouvellement de l'air minimum de 6 volumes/heure*

L'utilisation d'un système de purification de l'air est conseillée.

Mettre à disposition du client des lunettes CE à utilisation individuelle (nominatives) et dans chaque cabine du gel hydro alcoolique.

Type de prestation	Obligations
Soins mains libres	<ul style="list-style-type: none">• Client(e) : port du masque (avant et après le soin), désinfection des mains avec gel hydro alcoolique avant et après utilisation ou contact de tout matériel commun• Praticien(ne) : port du masque• Boîte de stockage des lunettes désinfectée à l'aide d'un produit virucide, à la remise et à la reprise• Zone ou mobilier dédié au change, identifiable pour le client (marquage au sol, patère...) désinfecté entre chaque prestation• Lit et cabine UV et mobilier désinfectés avec un spray virucide entre chaque séance

Soins du spa (zone humide)

Exigences générales :

Les obligations suivantes s'appliquent à chaque prestation :

- Port du masque pour la praticienne et la cliente
- Praticien(ne) : la tenue en contact avec la cliente doit être changée
- Asepsie de tous les instruments avec un alcool à 70° avant et entre chaque prestation
- Produits prélevés sur une spatule préalablement désinfectée et déposés dans un contenant intermédiaire préalablement désinfecté

NOTE : le stérilisateur ne remplace pas la désinfection à l'aide d'un produit

Type de prestation	Obligations	Recommandations	Interdictions pendant la période de crise sanitaire
Enveloppements	<ul style="list-style-type: none">• Couvertures et lits chauffants désinfectés selon utilisation• Film d'enveloppement à usage unique	Client(e) : douche avant et/ou après la prestation Gants 2 mains	
Gommages	<ul style="list-style-type: none">• Pour le retrait du gommage, soit avec gants à usage unique, soit avec des gants coton ou éponge lavés à 60°	Client(e) : douche avant et/ou après la prestation	Massages duo sauf personnes du même foyer d'habitation
Couvertures et lits chauffants	<ul style="list-style-type: none">• Désinfectés avec un produit virucide selon utilisation		
Gommage oriental	<ul style="list-style-type: none">• Si réalisé hors salle vapeur, le soin est autorisé• Désinfection de la table avec un spray virucide entre chaque prestation et vérification de l'évacuation des eaux pour éviter la stagnation• Gant kessa à usage unique		Massages duo sauf personnes du même foyer d'habitation Gommage en hammam collectif, dans la salle vapeur

AFNOR SPEC X50-231



Merci à toutes !

Je reste à votre écoute

Posez vos questions à l'UPB
upb@upb-france.fr

